

Villeurbanne, le 19 mars 2019

Pas de suppression des directions d'école à Villeurbanne **Communiqué de Damien Berthilier, adjoint en charge de l'Education et des universités**

Lors de l'examen en première lecture de la loi pour l'Ecole de la confiance, un amendement parlementaire surprise a créé les établissements publics des savoirs fondamentaux permettant de fusionner école et collège. Dans ce projet, le directeur ou la directrice d'école deviendrait adjoint(e) du principal(e) du collège. Il faut pour cela l'accord de la collectivité locale de rattachement.

Je partage l'idée de rapprocher encore davantage école et collège, comme le font bien déjà les réseaux d'éducation prioritaire. Il y a sans aucun doute matière à innover, au bénéfice des deux niveaux d'établissement et des élèves eux-mêmes.

Mais supprimer la fonction de directeur et directrice d'école serait une grave erreur. Ces personnels engagés ont besoin de soutien et d'appui dans l'exercice de leurs missions. Ils méritent une considération et non une rétrogradation qui serait aussi celle de l'école primaire. La qualité du lien aux familles, de l'animation d'un projet d'école, des relations avec la collectivité en dépendent.

Si cette disposition était maintenue dans la version définitive de la loi, la ville de Villeurbanne s'opposera à la création de ces établissements fusionnés et continuera à encourager les partenariats entre premier et second degrés.

En cette journée d'expression des craintes et de la colère des personnels enseignants, je les assure de notre soutien entier. Ils sont, avec tous les agents publics des écoles, le socle de la République.

Damien Berthilier,
adjoint à l'Education
et aux universités

**DIRECTION DE
LA COMMUNICATION**

l'hôtel de ville
place lazare goujon
métro gratte-ciel
téléphone 04 78 03 67 33
télécopie 04 78 85 21 93
www.mairie-villeurbanne.fr

adresse postale
hôtel de ville
bp 5051
69601 villeurbanne cedex
en rappelant le service
concerné